



Rupture conventionnelle ou licenciement économique

Par **modinique**, le **29/05/2016** à **23:29**

Bonjour,

Après un accident de trajet de 3 ans, à mon retour mon employeur me propose une rupture conventionnelle, car mon poste a été supprimé, il m'a proposé un poste dans un autre établissement du groupe dans une autre ville, ce qui ne m'intéresse pas.

Je lui ai proposé le licenciement économique individuelle, mais il m'a dit que la rupture conventionnelle serait plus intéressante pour moi. Cela fera 25 ans en octobre 2016 que j'étais dans cette société. Qu'en pensez-vous ?

Si la rupture conventionnelle est plus intéressante, quel montant dois-je demander ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/05/2016** à **00:01**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas procéder à un licenciement économique s'il ne peut pas le justifier mais si c'était le cas, il est plus intéressant qu'une rupture conventionnelle puisque déjà vous pourriez accepter le [CSP](#)...